



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 10/03/2025

OBJET : Information sur les indemnités perçues par les élus de la collectivité au titre de 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre d'exprimés : 24

Date convocation 26/02/2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le dix mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Pascale ANTHOINE, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Karim MOYENIN OUARDI, Linda BEGGUI, Bruno PONNET, Alexis VERMOREL, Didier RICHERD

Procurations :

Luc FERJULE donne pouvoir à Jean-Luc LAFOND

Marie-Hélène BERNARD donne pouvoir à Daniel POMERET

Emmanuelle SCHARFF donne pouvoir à Liliane BLAISE

Céline BABUS donne pouvoir à Ludivine CHIERICI

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

L'article L2123-24-1-1 du CGCT prévoit que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du vote du budget.



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) PREND ACTE de la présentation d'un état des indemnités perçues par les élus du conseil municipal de Anse, au sens de l'article L2123-24-1-1 du CGCT, au titre de l'année 2024.

**Le Maire,
Daniel POMERET**

**Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND**